

# Compte-rendu comité syndical du SIVOS

## Jeudi 10 décembre 2015 à 20h30

### Délégués présents :

*Divajeu : Magali Judan, Carole Renaud, Christian Gresse, Danielle Morin, Christian Caillet, Pascal Collin, Jean-Charles Jouve, Ken Delcourt, Patricia Modaine, Denis Lattard*

### Secrétaire de séance :

*Carole Renaud*

#### 1.Approbation du dernier compte rendu

#### 2.Détermination des taux de promotion pour avancement de grade, délibération

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 décembre 2015

L'assemblée, décide, à l'unanimité de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<b>Grades d'avancement</b>	<b>Taux de promotion (en %)</b>
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100%
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	100%
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%

#### 3.Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe, délibération

Madame la présidente fait part au comité de la demande de promotion pour l'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe. Cet agent de catégorie C de la filière technique, peut par son ancienneté être promu au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 11 mars 2016.

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire demandant l'avancement de grade en date du 26 novembre 2015.

L'assemblée approuve à l'unanimité la création du grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et la nomination de cet agent à ce grade avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016, durée de travail 31,93h hebdomadaires.

#### 4.Création d'un poste d'ATSEM principale 2ème classe, délibération

Madame la présidente fait part au comité de la demande de promotion pour l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe. Cet agent de catégorie C de la filière médico-sociale, peut par son ancienneté être promu au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire demandant l'avancement de grade en date du 26 novembre 2015.

L'assemblée approuve à l'unanimité la création du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe et la nomination de cet agent à ce grade avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, durée de travail 24h hebdomadaires.

#### 5.Création d'un poste d'adjoint d'animation, délibération

Compte tenu du nombre d'élèves élevé cette année à l'école d'Autichamp utilisant le service de restauration scolaire, il convient de renforcer les effectifs de ce service à raison de 4 heures par semaine.

Suite à la réforme des rythmes scolaires et compte tenu de la nouvelle organisation de la garderie périscolaire à Divajeu, il convient de renforcer les effectifs de ce service les mercredis à raison de 1 heure hebdomadaire.

Après avoir recueilli l'avis favorable des conseils municipaux des trois communes, conformément à l'article 9 des statuts, le comité approuve à l'unanimité la création du poste suivant (**en durée hebdomadaire annualisée**) :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée de 5h hebdomadaires.  
La création de ce poste est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 6.PEDT

Le PEDT a été rédigé, chaque année il sera nécessaire d'y apporter quelques modifications (notamment sur les intervenants). L'avis favorable de la DASEN a été reçu. Ceci permettra aux trois communes de continuer à percevoir les aides de l'Etat en 2015 2016 pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

## 7. Questions diverses

Christèle, indemnités de régisseur possibles. C'est un droit. Pas forcément une obligation de la part du SIVOS. Proposition de Magali de payer cette indemnité, au vu de la responsabilité, de l'investissement de la part de cette personne.

Bilan sur les nouvelles personnes employées :

- ATSEM : après le renouvellement d'un contrat, de mauvais retours sont arrivés des parents. Un point a été fait avec la personne concernée pour préciser les missions et attentes en terme de relationnel avec les enfants.
- Contrat d'animatrice/coordinatrice : plusieurs rencontres ont eu lieu pour préciser les tâches et les missions du poste. Bon contact avec les enfants.

Les écoles doivent modifier leur Plan Particulier de Mise en Sécurité, nous sommes aussi impliqués en tant que périscolaire. Nous serons amenés à avoir du personnel avec une fiche de poste qui aborde le PPMS et à réaliser des exercices de mise en sécurité.

Risque de séisme, transport de matière dangereuse (route ou pipeline).

PPMS des écoles, signés et validés par les maires et les services de l'inspection de l'éducation nationale.

Orange : les factures ont changé de format. Le règlement intérieur a changé, et les factures sont arrivées au nom des communes. Malheureusement, le SIVOS ne peut plus payer.

La décision de résilier les lignes a été prise, chaque mairie s'occupera à présent de sa propre ligne de téléphone.

Budget : risque de demander l'année prochaine une augmentation de budget aux communes.

Séance levée à 22h30

